



## APPEL A CANDIDATURES VILLE ET CCAS DE GRENOBLE

### 3 DOCTORANT-ES CIFRE – PROMOTION 2025

#### Catégorie A

**Cadre d'emploi : Attaché territorial**

**Fonction : Doctorant-e Cifre**

**Direction de rattachement : selon le sujet de recherche**

**CDD de 3 ans : du 01-09-2025 au 31-08-2028**

**Date limite de candidature : 01-10-2024**

#### CONTEXTE

##### **La Ville et le CCAS de Grenoble recrutent 3 doctorant-es CIFRE chaque année**

La Ville de Grenoble et son CCAS encouragent les liens entre l'action publique et la recherche. Dans ce cadre, le conseil municipal a adopté en mars 2024 une politique d'accueil de 3 doctorant-es CIFRE par an, dont les sujets de thèse doivent porter sur des questions prioritaires de la municipalité. Le dispositif CIFRE favorise l'insertion professionnelle des doctorant-es en les plaçant en situation d'emploi durant leur parcours de formation par la recherche, tout en encourageant les projets de collaboration entre laboratoires de recherche et les collectivités. Intégré-es dans un service dont l'activité concerne directement leur sujet de recherche, ces jeunes chercheur-es bénéficient d'un point de vue unique sur les activités d'une collectivité territoriale en lien direct avec les acteurs locaux et les habitants de la commune. Leur action dans la mise en œuvre des politiques publiques locales ainsi que leurs travaux de recherche dotent la collectivité grenobloise d'une force de réflexion et d'analyse sur le développement de ses politiques publiques

##### **L'accueil des doctorant-es au sein d'une collectivité déjà structurée autour de missions d'observation, d'évaluation et de recherche**

La Ville de Grenoble et son CCAS se sont dotés depuis plusieurs années de compétences en matière d'observation et d'évaluation des politiques publiques. En apportant une meilleure connaissance des publics et des problématiques à l'œuvre sur le territoire, ainsi qu'un éclairage sur la manière dont les usager-es et les professionnel-les se saisissent des dispositifs et des politiques de la Ville et du CCAS, ces missions constituent des instruments d'aide à la décision. Des travaux d'études et d'évaluations sont ainsi réalisés dans les différents champs d'intervention de la collectivité et s'appuient sur des méthodes et outils issus des sciences sociales.

Les missions Observation sociale et Evaluation des politiques publiques co-animent au sein de la collectivité un réseau d'échanges, de partage et de valorisation scientifique des travaux menés en la matière. Cette dynamique associe pleinement les doctorant-es Cifre de la Ville et du CCAS.

#### MISSIONS

**L'activité des doctorant-es CIFRE est consacrée à 100 % à la réalisation de leur thèse.** Les missions confiées par la direction (exemple : conduite d'enquêtes, d'évaluations, formations, conception et expérimentation d'outils, de méthodes, etc.) devront dans ce cadre directement nourrir la recherche. Le temps de travail (35 heures hebdomadaires, 3 ans) se répartira entre les locaux de la collectivité et le laboratoire de rattachement ; cette répartition sera définie dans le contrat doctoral.

#### PROCEDURE ET CALENDRIER DE SELECTION

Le projet de recherche du/de la candidat-e doit porter sur l'une des 10 thématiques prioritaires. Les candidatures doivent parvenir à la Ville **avant le 1<sup>er</sup> octobre 2024**.

Un comité de sélection, composé notamment des responsables de Direction, chargées de mission Observation sociale et Evaluation des politiques publiques, et présidé par le Directeur Général des Services, procédera à des entretiens et des échanges avec le doctorant-e et sa direction académique au cours du mois de novembre. La

sélection des 3 candidat-es pour la promotion 2025-2028 sera finalisée en décembre 2024. Les dossiers des trois candidat-es retenu-es seront envoyés dès **le début de l'année 2025 à l'ANRT**. Les prises de poste auront lieu **au plus tôt possible en 2025**, une fois les dossiers validés par l'ANRT.

**Le projet doctoral doit porter sur l'une des 10 thématiques suivantes :**

1. Les aidants, un public invisible
2. Sécurité sociale de l'alimentation : quelle place pour une commune dans la création d'un commun alimentaire ?
3. Vers un observatoire des capacités
4. Gratuité et *capabilités* : le rôle des politiques culturelles dans l'accès aux droits et la lutte contre les inégalités sociales
5. La lutte contre les inégalités sociales via les mécanismes de redistribution de la Ville et son CCAS
6. La gestion de crise : concevoir des plans d'évacuation à grande échelle pour faire face à des événements majeurs mettant en danger la vie des personnes
7. Les habitant-es face aux changements de modes de gestion des espaces verts en ville
8. La redirection de l'action publique : enjeux pour la gouvernance et le management dans les collectivités territoriales
9. Travail social et transition écologique
10. De la nécessité de la transformation managériale des collectivités territoriales : de nouveaux modèles de gouvernance en expérimentation

## Thématiques détaillées

### **1. Les aidants, un public invisible**

La question du rôle des proches aidants auprès des personnes âgées atteintes ou non de maladies neuro dégénératives prend de plus en plus d'ampleur. Ce rôle d'accompagnement dans les tâches de la vie quotidienne, sur le volet administratif, ou dans un autre domaine, a un impact fort sur la vie des aidants eux-mêmes : désinsertion sociale, épuisement... Du point de vue des politiques publiques, au-delà des modalités de soutien qu'il est possible de développer, c'est aussi et surtout la question du non-recours qui émerge. Ce public des proches aidants est difficile à toucher, aussi parce que près de la moitié des proches aidants ne se reconnaissent pas comme tels. Comment travailler sur cette prise de conscience et cette identification en tant que proche aidant pouvant permettre d'accéder à une aide ? Les sujets abordés sont de l'ordre de la sphère privée, de l'intime, il est parfois pour elles et eux difficile de franchir le pas. Quelles modalités d'action peuvent favoriser ce contact et cette aide ? Au-delà, il y a-t-il d'autres déterminants du non recours sur lesquels il serait possible d'agir ? Plus globalement, qu'est-ce qui pourrait être mis en place en direction de ce public parfois insaisissable pour leur permettre de leur offrir du répit et continuer à accompagner leurs proches ? Quelle place leur est faite réellement, lorsque leur proche est à domicile mais aussi en établissement ? Comment leur parole est-elle prise en compte ? La future création de la Cité des Aînés et des Aidants à Grenoble constituera dans ce cadre un terrain d'enquête pertinent.

**Disciplines attendues** : sociologie, sciences politiques

**Direction de rattachement** : Direction d'action sociale personnes âgées (CCAS)

**Contact** : [marion.leduc@ccas-grenoble.fr](mailto:marion.leduc@ccas-grenoble.fr)

### **2. Sécurité sociale de l'Alimentation : quelle place pour une commune dans la création d'un commun alimentaire ?**

La Ville de Grenoble soutient actuellement une initiative partenariale locale de Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA). Une cinquantaine de structures locales sont intéressées et investies sur le sujet : elles sont représentantes de la production, de la transformation et de la distribution, œuvrent dans le domaine de la solidarité alimentaire et de la transition alimentaire, et sont issues de la sphère citoyenne et du monde de la recherche. L'ambition est de pouvoir lancer un dispositif opérationnel courant 2024. Des premières réflexions ont été amorcées pour créer un comité de scientifiques (travaillant sur les sujets des systèmes agricoles et alimentaires territoriaux, le modèle économique et support monétaire d'une caisse de cotisation, les effets d'une SSA sur l'économie locale, les changements de comportement alimentaire), et des démarches de suivi et évaluation autour du projet. En parallèle, la Ville de Grenoble souhaite proposer un projet de thèse CIFRE pour répondre à certaines des interrogations qu'elle se pose sur son rôle dans cette démarche partenariale et les effets de celle-ci sur les champs d'action de la Ville : dans quelle mesure ce projet permet-il de développer des nouvelles modalités de coopérations entre les acteurs des sphères publiques, agri-alimentaires, citoyennes et consommateurs ? Quelle place de la Ville dans cette nouvelle gouvernance ? Quels sont les champs d'action de la Ville en matière d'accès à l'alimentation et de transition agri-alimentaire ? Quelles sont ses limites ? En quoi l'initiative locale de SSA interroge les compétences de la Ville ? Comment se crée un commun autour de l'alimentation ? Quel pourrait être le rôle de la Ville dans l'émergence de ce commun alimentaire ? En lien avec la compétence d'action sociale de la Ville, quels sont les effets du dispositif de SSA sur les usagers (précarité alimentaire, budget des ménages, accessibilité alimentaire et approvisionnement, pratiques alimentaires, santé humaine, motifs de recours et de non-recours à un dispositif) et sur les inégalités sociales ? Le recrutement d'un-e doctorant-e CIFRE pourrait également contribuer à développer les liens à la recherche au niveau local, entre territoires expérimentateurs et au niveau national.

**Disciplines attendues** : sociologie, sciences politiques

**Direction de rattachement** : Direction Alimentation Nature Cadre de Vie, Service Alimentation Restauration

**Contact** : [esther.dinh@grenoble.fr](mailto:esther.dinh@grenoble.fr)

### **3. Vers un observatoire territorial des capacités.**

La Ville de Grenoble est très mobilisée sur les enjeux de justice sociale et climatique. Elle conçoit ses interventions selon trois grands axes : la redistribution de revenus, la redistribution de capacités, et le soin aux personnes. Si le premier champ des revenus est assez bien documenté par la statistique, le champ des capacités reste à explorer. Plusieurs enquêtes assises sur une approche par les capacités ont été réalisées sur la métropole grenobloise (enquêtes sur les indicateurs de bien-être soutenable territorialisés [IBEST] et sur les inégalités socio-écologiques - baromètre des transitions) mais n'ont pas encore fait l'objet d'une exploitation spécifique à l'échelle de la ville. L'objectif du sujet de thèse CIFRE sera de faire un panorama des méthodologies employées pour l'observation des capacités dans différentes villes dans le monde, et d'initier un observatoire grenoblois. Cet observatoire pourra :

1. se nourrir des indicateurs de bien vivre déjà existants sur le territoire et de leur mise au regard avec les statistiques « classiques » ;
2. s'alimenter des retours d'expériences sur les approches capabilitistes documentées via le centre ressource Cap bien vivre ;
3. venir appuyer différents champs de réflexion stratégiques de l'action publique (mobilité, accès aux droits, santé, ...).
4. tout en conservant une approche transversale du bien-être capabiliste, mettre l'accent sur un champ spécifique comme les mobilités, qui sont au cœur du bouclier social et climatique grenoblois. Par exemple, la conception des politiques de mobilités se fait traditionnellement sur la base d'observation d'usages (Enquêtes Ménages Déplacements) ou de données sur les ressources (taux de motorisation, revenus, etc.).

Ainsi, dans bien des domaines, la faiblesse des données d'observation, freine la conception des politiques, ou oriente vers un mode essai-erreur peu satisfaisant. L'objet de la recherche serait d'explorer une approche par les capacités et la possibilité d'exploiter et de produire des connaissances d'observation utiles à la conception des politiques publiques afin de mieux orienter les dispositifs de réduction des inégalités dans les transitions environnementales, dans un objectif de justice sociale. Un des enjeux clés de la thèse sera par conséquent de participer à l'usage en routine des données produites via l'observatoire par les services concernés et à la structuration d'un système d'information utile à la transformation des logiques d'action et de la rationalisation des politiques publiques.

**Disciplines attendues : Economie, Science de gestion**

**Direction de rattachement :** Direction générale des services (DGS) / Ville Ouverte – Unité Evaluation et Observation.

**Contact :** [emmanuel.rouede@grenoble.fr](mailto:emmanuel.rouede@grenoble.fr) ; [agnes.bergeret-mars@grenoble.fr](mailto:agnes.bergeret-mars@grenoble.fr)

### **4. Gratuité et capacités : le rôle des politiques culturelles dans l'accès aux droits et la lutte contre les inégalités sociales**

La gratuité de l'inscription à la bibliothèque, et plus largement de l'accès aux équipements et événements culturels, constitue l'un des mécanismes de redistribution (aux côtés de la tarification sociale notamment) mis en place par la Ville de Grenoble ; elle vise à améliorer la fréquentation de ces espaces dans un objectif de justice sociale. Si la direction des affaires culturelles étudie régulièrement les (non)usager-es de ses équipements, la collectivité s'interroge plus largement d'une part sur l'appropriation de ces espaces, c'est-à-dire de leurs usages « sociaux » (plus largement que l'usage culturel visé en première intention) ; et d'autre part sur le rôle qu'ils jouent dans la lutte contre les inégalités sociales. Ainsi, inspiré d'une approche des *capacités* (A. Sten), il s'agira dans ce projet de recherche de comprendre le rôle joué par la gratuité et l'accueil « inconditionnel » des dispositifs, ici culturels, dans l'accès aux droits et plus largement l'émancipation des usager-es. La recherche pourra contenir un volet historique de l'usage de ces espaces par les publics, prenant en compte le contexte des politiques publiques et celui de l'évolution des pratiques (exemple : développement de la lecture publique).

**Disciplines attendues :** sociologie, histoire, littérature

**Direction de rattachement :** Direction des affaires culturelles

**Contact :** [isabelle.westeel@grenoble.fr](mailto:isabelle.westeel@grenoble.fr)

## **5. La lutte contre les inégalités sociales via les mécanismes de redistribution de la Ville et son CCAS**

Dans un contexte d'inflation et de soutien limité de la part de l'Etat, la Ville et le CCAS de Grenoble ont souhaité mener une politique redistributive via leur politique fiscale, se dotant de moyens supplémentaires pour développer ses actions auprès des plus vulnérables, en matière d'alimentation, de santé, de mobilité, de précarité énergétique et de logement, d'éducation populaire et d'accompagnement de la jeunesse, ou encore d'accès à la culture. La collectivité mène plus largement une politique sociale volontariste pour favoriser l'accès au droit des populations (gratuité, tarification, critères de priorités d'accès...). Les effets macro-économiques de redistribution et de réduction des inégalités du service public sont bien connus. Les économistes de l'Insee travaillent notamment sur une approche « élargie » de la redistribution (prenant en compte des transferts « en nature » individualisables et non individualisables) et arrivent à démontrer le fort effet redistributif à l'échelle nationale des services publics (Accardo et al., 2021). L'objet de la thèse CIFRE serait d'élaborer des méthodes adéquates à l'étude d'une redistribution élargie à l'échelle municipale (inspirée des travaux INSEE pré-cités), et d'étudier les effets de redistribution des politiques menées. En effet, la Ville et son CCAS souhaitent pouvoir mesurer ce que représente cette redistribution dans le budget des ménages, quantifier et caractériser la population qui en bénéficie (in)directement, mais aussi identifier et évaluer ses effets sur la réduction des inégalités. Plus largement, la collectivité s'interroge sur son rôle, ses marges de manœuvre et l'impact de ses politiques dans la réduction de ces inégalités par ses divers mécanismes de redistribution.

**Disciplines attendues :** économie, économétrie, sciences économiques et sociales

**Direction de rattachement :** Direction générale du CCAS et Direction générale adjointe Ville Solidaire

**Contact :** [marion.brunat-mortier@grenoble.fr](mailto:marion.brunat-mortier@grenoble.fr), [agnes.bergeret-mars@grenoble.fr](mailto:agnes.bergeret-mars@grenoble.fr)

## **6. La gestion de crise : concevoir des plans d'évacuation à grande échelle pour faire face à des événements majeurs mettant en danger la vie des personnes**

La Ville de Grenoble souhaite travailler sur la prévention des risques majeurs (inondation, séismes, etc.) et les plans d'évacuation à l'échelle de la ville, et en particulier dans les quartiers QPV. Marqués par une plus grande précarité des foyers que le reste de la ville, par la concentration des difficultés sociales, économiques et des risques, les QPV à Grenoble connaissent des degrés divers de défiance envers les acteurs publics, qui constituent un frein majeur à l'établissement et l'activation de plans d'évacuation réalistes et opérationnels, et donc encore une augmentation de la vulnérabilité de ces quartiers aux risques et crises majeures. Une analyse de la littérature scientifique internationale sera nécessaire pour identifier les points d'appui utiles à une stratégie opérationnelle d'évacuation. La recherche devra être menée en lien avec les habitant-es et associations des quartiers, et développer une démarche de co-construction de stratégie avec les populations (au travers d'ateliers et cartographies participative, etc), visant à informer, à permettre l'appropriation et l'empowerment des populations en termes de gestion des risques, et à participer à l'établissement d'un lien de confiance avec l'action publique sur ces questions. En lien avec les partenaires de la gestion des risques (Services de l'état, SDIS, associations (IRMA...), etc.) et l'action sociale de la collectivité (la direction du développement social et territorial de la ville, le CCAS, etc.), elle devra, dans la mesure du possible, constituer les éléments les plus concrets et avancés possibles pour établir le ou les plans d'évacuation ad-hoc pour les QPV de la Ville de Grenoble.

**Disciplines :** Sociologie, sociologie du risque, anthropologie...

**Direction de rattachement :** Direction de la Prévention et Gestion des Risques (Ville)

**Contact :** [laurence.creton-cazanave@grenoble.fr](mailto:laurence.creton-cazanave@grenoble.fr); [norbert.cariou@grenoble.fr](mailto:norbert.cariou@grenoble.fr)

## **7. Les habitant-es face aux changements de modes de gestion des espaces verts en ville**

La Ville de Grenoble souhaite travailler sur le rapport à la nature en milieu urbain. Cette ville associée aux montagnes et grands paysages, s'engage, sur ses parcs et jardins, en faveur d'espaces verts naturels et hospitaliers pour la biodiversité, et fait évoluer ses pratiques pour s'adapter au changement climatique. En utilisant une approche interdisciplinaire, ce projet explorera les attitudes, perceptions, réceptions, et comportements des citoyen-es et agent-es de la ville (notamment les jardinier-es) envers la végétation et la nature. En intégrant des méthodologies de recherche qualitatives et quantitatives auprès d'acteurs-rices du territoire (habitant-es, agent-es, urbanistes, associations), le-a doctorant-e cherchera à mieux comprendre les facteurs influençant cette acceptabilité, les

différences de perception en fonction des quartiers et des groupes démographiques, les bénéfices perçus de la nature urbaine sur la santé, les éventuelles réticences face à son intégration en ville. Le projet évaluera l'impact d'initiatives du service Nature en Ville sur cette acceptabilité. Ses résultats éclaireront les politiques publiques sur les facteurs clés et les barrières influençant cette acceptabilité. Un des enjeux est également d'accompagner les jardinier-es dans l'évolution de leur métier, leurs échanges et postures avec les usager-es et habitant-es.

**Disciplines** : Psychologie sociale, psychologie environnementale, anthropologie, sociologie, écologie, urbanisme, géographie humaine...

**Direction de rattachement** : Direction Service Nature en Ville

**Contact** : meriem.labbas@grenoble.fr

## **8. La redirection de l'action publique : enjeux pour la gouvernance et le management dans les collectivités territoriales**

L'entrée dans l'anthropocène bouleverse les organisations publiques, dans leur raison d'être, leurs modèles et leurs modes de fonctionnement. Devant la complexité des enjeux à embrasser, la radicalité des arbitrages à effectuer, les collectivités territoriales doivent revoir leurs processus de décision (à partir de nouveaux référentiels, des modèles socio-économiques alternatifs, prenant en compte les limites planétaires), leurs politiques et leurs dispositifs. Elles sont confrontées à des blocages dans les décisions et les mises en œuvre (du fait de résistances au changement, mais aussi confrontations à des crises écologiques et sociales d'ampleur).

Face à ces bouleversements et enjeux pour le management de l'action publique, de multiples initiatives sont prises par des organisations publiques « sentinelles ». De façon explicite ou implicite, elles s'emparent d'approches relevant de la bifurcation et de la redirection, ainsi que d'embryons d'outils pour repenser leurs politiques publiques, avec, souvent, la préoccupation de l'association démocratique des citoyen-nés à ces arbitrages.

Ces démarches affirment l'importance d'une méthodologie ancrée sur chaque terrain, d'appropriation démocratique des enjeux, et de prise de décision collective. Parallèlement, il apparaît que nombre de problématiques sont souvent partagées par différents territoires. Une mise en réseau d'acteurs publics apparaît en effet nécessaire pour prototyper ces transformations et les mutualiser, non seulement à l'échelle locale mais aussi nationale. Les réalisations et résultats (renoncements à des projets, redirection d'équipements, de métiers, de politiques publiques) de différents territoires, pourraient être suivis et évalués *in itinere* et partagés, mis en commun.

Le besoin de la Ville de Grenoble est de comprendre les leviers de redirection au sein d'une collectivité territoriale, recenser des expériences de redirection, à quel modèle de gouvernance et management global de l'action publique elles sont associées, ainsi qu'analyser l'adaptation possible d'expériences de redirection (nouveaux métiers, équipement, dispositifs...) dans d'autres collectivités.

Il serait donc fortement apprécié de pouvoir travailler en lien avec différentes collectivités, ainsi qu'avec des centres de ressources et de recherche, réseaux et institutions d'échelle nationale (ANCT, ANACT, CEREMA, France Villes et territoires durables, Caisse des dépôts et consignations...).

Le regard académique attendu est de mesurer les possibilités de réplique de parties "standards" d'un protocole de redirection écologique tout en accompagnant des méthodologies d'enquêtes participantes spécifiques sur des terrains. Il s'agit également de valoriser le plus largement possible ces enquêtes dans une stratégie d'administration ouverte, faisant de la redirection écologique un commun partagé et l'opportunité d'inventer une nouvelle administration plus connectée et transparente sur les enjeux de justice environnementale et sociale.

**Disciplines** : sociologie, sociologie des organisations, anthropologie sociale...

**Direction de rattachement** : Ville Ouverte – Projet Bifurcation

**Contact** : [xavier.perrin@grenoble.fr](mailto:xavier.perrin@grenoble.fr), [aurelie.lemeur@grenoble.fr](mailto:aurelie.lemeur@grenoble.fr)

## **9. Travail social et politiques de transition**

La Ville et le CCAS de Grenoble mènent ces dernières années des démarches d'observation visant à objectiver le lien entre l'enjeu environnemental et les fragilités socio-économiques des populations. La prochaine Analyse des besoins sociaux (dont la finalisation est prévue à l'horizon fin 2025), cherche ainsi à démontrer le cumul des inégalités sociales et environnementales des ménages grenoblois, au détriment des plus précaires : ils seraient plus exposés aux problématiques environnementales et davantage fragilisés par les conséquences (sanitaires,

sociales et économiques) qui en découlent. A partir de ces résultats, le CCAS souhaite porter un projet de recherche qui viserait à étudier la manière dont ces nouveaux enjeux impactent le travail social. Ainsi, le projet pourra notamment s'inspirer de trois hypothèses : d'une part, le travail social pourrait venir influencer les politiques de transitions, en amenant une connaissance sur la manière dont ces dernières sont – ou non – adaptées au public. D'autre part, alors qu'elles génèrent de nouvelles normes pour les acteurs publics, les politiques de transition seraient également l'occasion de créer de nouveaux leviers de lutte contre les inégalités sociales et environnementales. Enfin, les politiques de transitions sont plus largement l'occasion de venir bousculer les pratiques et créer de nouvelles manières de « faire du social » (innovations sociales, approches collectives, etc.). Ces réflexions font notamment écho au rapport à venir du CNLE sur « l'impact social de l'écologie : comment faire de la transition écologique un levier d'inclusion sociale ? ».

La collectivité serait particulièrement intéressée par la structuration d'échanges entre le CCAS, les laboratoires de recherches et les écoles de travail social.

**Discipline** : sociologie, travail social

**Direction de rattachement** : Direction générale du CCAS

**Contact** : [marion.brunat-mortier@grenoble.fr](mailto:marion.brunat-mortier@grenoble.fr)

## **10. De la nécessité de la transformation managériale des collectivités territoriales : de nouveaux modèles de gouvernance en expérimentation**

Sur le plan managérial, les collectivités et les institutions publiques sont confrontées à de multiples enjeux : difficultés de recrutement, désintérêt, turn over, absentéisme... Lorsqu'elles sont comparées aux entreprises, elles sont vivement critiquées : inertie, manque d'efficacité, manque d'agilité, etc. et souffrent d'une image d'organisations qui ne se sont pas transformées pour s'adapter à leur environnement et aux attentes des nouvelles générations.

Alors qu'elles sont à même à répondre au besoin de sens, d'engagement et de valeurs, par leur mission de service public inconditionnel et désintéressé au service des biens communs et de l'intérêt général, les collectivités ne sont pas en capacité de proposer les cadres professionnels recherchés par les nouvelles générations : agilité, réactivité, efficacité, innovation, coopération, etc.

Le statut et les règles d'emploi des fonctionnaires de la fonction publique territoriale imposent un cadre très défini et contraignant qui semble être automatiquement associé à un système de management très hiérarchique, générateur de multiples conséquences négatives. La double commande administrative et politique, qui s'impose aux agents, services et directions, caractéristique des collectivités territoriales, ajoute une certaine complexité dans la gestion des projets.

La Ville de Grenoble compte plus de 4000 agents. Pour répondre au défi de la transformation de la collectivité, certaines directions se sont engagées, de façon volontaire, dans le cadre de son projet d'administration, dans la mise en application de l'holocratie. L'holocratie est un système intégré de gouvernance et de management par la gestion explicite de la délégation d'autorité.

Alors que plusieurs collectivités alpines, et des directions de la Ville de Grenoble, ont été formées à l'holocratie et qu'elles sont engagées dans sa mise en œuvre, aucune, à ce jour, ne revendique l'ambition de mettre en œuvre le modèle de façon complète et précise plutôt s'inspirer des approches et des outils. Le besoin de la Ville de Grenoble est d'une part d'analyser la compatibilité du modèle holocratique – et plus largement, de nouveaux modes de management – avec le fonctionnement spécifique des collectivités territoriales (statut du fonctionnaire et double commande administrative et politique) et d'en appréhender les spécificités tout en mesurant les effets et la capacité de ces nouveaux modes de management à apporter des réponses aux enjeux précédemment cités et à transformer radicalement le système managérial.

Le besoin est d'autre part, de comprendre les freins et leviers et conditions de déploiement – totalement ou partiellement – de ces méthodes au sein d'une collectivité territoriale et de recenser des expériences du même type dans d'autres organisations. Il serait fortement apprécié de pouvoir travailler en lien avec différentes collectivités, ainsi qu'avec des centres de ressources et de recherche, réseaux et institutions d'échelle nationale et internationale.

**Disciplines** : sociologie des organisations, management, droit administratif, sciences de gestion

**Direction de rattachement** : Ville Ouverte

**Contact** : [aurelie.lemeur@grenoble.fr](mailto:aurelie.lemeur@grenoble.fr)

## PROFIL

### Conditions d'éligibilité

- Le/la candidat-e devra avoir obtenu le grade de master à la date d'effet de la CIFRE (par ex : septembre 2025)
- Le/la candidat-e ne peut pas être déjà docteur-e, avoir débuté une autre thèse, avec ou sans le bénéfice d'un autre dispositif de financement de thèse, quelle qu'en ait été sa durée.
- Seules les candidatures avec un projet de recherche en sciences humaines et sociales seront étudiées.
- Le terrain de projet de recherche doctorale devra impérativement avoir lieu à Grenoble.

NB : La collectivité ne verse aucune contribution financière directe aux laboratoires de rattachement des doctorants.

## Dossier de candidature

### Merci de joindre deux documents contenant :

- 1) le CV du/de la candidat-e
- 2) Présentation du projet de thèse (8 pages max.) comprenant les informations et rubriques suivantes :
  - La thématique choisie
  - Les noms du/de la directeur-riche de recherche, du laboratoire et de l'école doctorale de rattachement
  - Le titre et le descriptif du projet de recherche
  - La méthodologie et le calendrier envisagés
  - L'intérêt de la collaboration avec la Ville et le CCAS de Grenoble pour la réalisation du projet de recherche
  - L'intérêt du projet de recherche pour la Ville et le CCAS de Grenoble
  - Une bibliographie succincte
  - La lettre de recommandation du/de la directeur-trice du laboratoire de rattachement

### Dépôt des candidatures auprès de [contact-cifre@grenoble.fr](mailto:contact-cifre@grenoble.fr),

OU sur la [plateforme de recrutement](#) en insérant votre projet de thèse à l'emplacement de la « lettre de motivation ».

**Date limite de dépôt des candidatures : le 1<sup>er</sup> octobre 2024**

### Contacts :

- Pour toute question relative au dispositif Cifre au sein de la collectivité : [contact-cifre@grenoble.fr](mailto:contact-cifre@grenoble.fr)
- Pour toute question relative à une thématique de recherche : se référer aux contacts indiqués ci-dessus

## Conditions de travail

- Temps de travail : 100 % consacré à la réalisation de leur thèse et à des missions confiées par la Ville et le CCAS en lien avec leurs travaux de recherche. Le temps de travail se répartit entre les locaux de la collectivité et ceux de leur laboratoire de rattachement.
- Lieu des postes de travail au sein de la Ville : selon le sujet de la thèse : Hôtel de ville, Maison des Associations, CCAS...
- 25 jours de congés annuels
- Semaine de travail sur 35h00
- Participation employeur à la mutuelle santé et prévoyance
- Accès au restaurant municipal
- Forfait mobilité : participation financière de la Ville à hauteur de 75 % sur vos abonnements TAG, Transisère, SNCF et Métrovélo (ou autres services publics de location de vélos)